

SPORT

Compétitions sportives : nous voulons une Charte ! p. 12

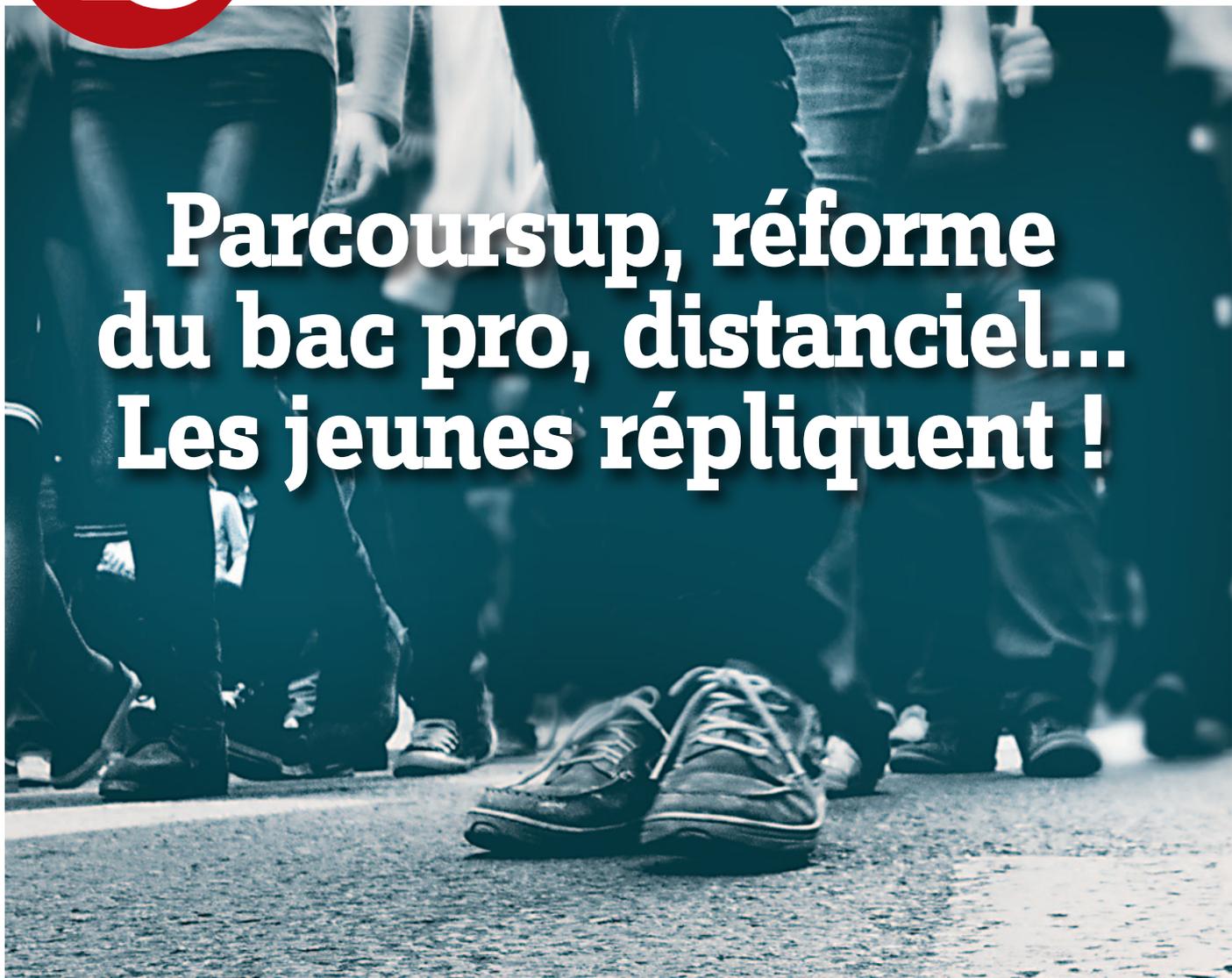
CULTURE

Cinéma 2022 : les tops et les flops p. 13



JOURNAL DU MOUVEMENT JEUNES COMMUNISTES DE FRANCE

AVANT-GARDE



Parcoursup, réforme du bac pro, distanciel... Les jeunes répliquent !

INTERNATIONAL

Iran : de la révolte féministe à la révolution ? p. 5

SOCIAL-ÉCO.

Reculer l'âge de la retraite est une mesure anti-jeunes p. 8

CHENGE

TON
STYLE

laboutiquerouge.fr

BR
LA BOUTIQUE
ROUGE

S'HABILLER EN REVENDIQUANT.



Léon Deffontaines

Secrétaire général du Mouvement Jeunes communistes de France

Nous sommes contre le recul de l'âge de la retraite

Faire reculer l'âge de départ en retraite. Voilà donc un sinistre projet d'un sinistre président !

Emmanuel Macron, Élisabeth Borne et son gouvernement passent leur vie à pourrir celle des autres. Chaque président laisse une empreinte. Ma génération a connu Nicolas Sarkozy, l'homme qui a réconcilié la droite identitaire et l'ultralibéralisme. Nous nous souvenons également de François Hollande, ses trahisons, et sa soumission au patronat. Nous avons maintenant Emmanuel Macron, orgueilleux, insolent, et président des riches.

Grâce à la science et à l'amélioration progressive des conditions de travail, nous vivons plus longtemps. Dire qu'il faudrait travailler plus longtemps revient à couper la branche sur laquelle nous sommes assis !

Notre génération doit inventer une autre logique. Une logique où les richesses produites sont au service des salariés et de l'ensemble de la population. Avec le capitalisme, tout ce qui permet d'enrichir les actionnaires, de faire fructifier le capital est bon à prendre. « Les Français vivent plus longtemps ? Qu'ils travaillent plus longtemps ! » Cette manière de penser est obsolète, nous n'en voulons plus.

Le bon sens et l'intelligence collective voudraient que le progrès technique

soit utilisé pour que le travail soit moins pénible, moins long, mieux rémunéré. Il n'en est rien. Si les salariés avaient voix au chapitre, si dans chaque entreprise nous avions un droit de véto, un droit de décider de la manière dont nous répartissons les richesses, nous ferions le choix de l'intérêt général. En accaparant les lieux de décision, les capitalistes s'accaparent les richesses, et le serpent se mord la queue.

Le sujet des retraites est fondamental pour les jeunes communistes. C'est l'affrontement entre le capital et le travail, c'est la lutte entre le salarié et l'actionnaire, c'est un combat de classe, c'est un débat de société.

Il n'y a pas de fatalité. Partout en France, les jeunes communistes vont s'organiser, se former, communiquer, parler de la réforme des retraites. Nous devons ouvrir grand les portes de l'organisation pour que le plus de jeunes possible puissent nous rejoindre dans ce combat. Soyons visibles, utiles et militants au plus proche des jeunes de nos communes.

Contre la réforme des retraites, mais aussi pour porter nos idées de partage, de solidarité, de fraternité, nos idées révolutionnaires, pour construire le communisme, nous avons besoin de renforcer le MJCF. La bataille des retraites doit être une première victoire, une étape. En avant ! ●

BON DE SOUSCRIPTION

TU SOUHAITES NOUS AIDER ?

NOM PRÉNOM

EMAIL

ADRESSE POSTALE

.....

JE SOUHAITE FAIRE UN DON (CHÈQUE À L'ORDRE DE L'ASSOCIATION PAUL LANGEVIN)

20€ 30€ 50€ AUTRE :

À RENVOYER À AVANT-GARDE 2 PLACE DU COLONEL FABRIEN 75019 PARIS

www.lavantgarde.fr •  lavantgarde.fr •  @Journal_AG

Avant-Garde journal du Mouvement Jeunes communistes de France • Édité par l'association Paul Langevin, 6, av. Mathurin-Moreau - 75019 Paris
Représentant légal: **Jean-Noël Aqua** • Directeur de publication: **Cyril Thomas** • Rédacteur en chef: **Amado Lebaube** • Direction artistique: **Frédo Coyère**
Imprimerie: **Public Imprim**: 12 rue Pierre Timbaud 69637 Vénissieux • Dépôt légal: **JANVIER-FÉVRIER-MARS 2023 • N° 55**

JOURNAL GRATUIT • ISSN: 1252-5014

PALESTINE

« La ténacité est notre moyen de résister à l'occupation »

Sami Huraini a 23 ans, étudiant en droit, il est défenseur des droits humains en Palestine. Originaire d'At-Tuwani, village des collines au sud d'Hébron en Cisjordanie, il est le cofondateur du mouvement « Youth of Sumud ». Il a été arrêté à plusieurs reprises par l'armée israélienne.

Que représente Sumud pour les Palestiniens ?

Tout dans notre vie devrait nous pousser à partir de nos terres. En tout cas, c'est l'objectif de l'État israélien que nous les Palestiniens quittons nos terres.

C'est pour cela que des checkpoints sont mis en place, que nous sommes arrêtés sans raison, qu'un mur nous sépare de nos familles, que nos ressources sont volées. Je mets 90 minutes pour aller à l'université d'Hébron. Les colons de Ma'aon, colonie à côté de mon village, ne mettent que 30 minutes pour s'y rendre.

Ma grand-mère a souvent été attaquée par des colons, elle a même été battue pendant qu'elle gardait ses moutons. Pourtant elle reste, malgré la violence, parce que ce sont nos terres.

Le sumud, c'est la ténacité en arabe. Sans sumud, il n'y a pas de résistance. Sans résistance, il n'y a plus d'espoir. Rester alors que tout nous pousse à partir, c'est la façon que nous avons de résister de manière pacifique pour la paix et la justice.

Quels sont les objectifs et les actions de « Youth of Sumud » ?

Youth of Sumud regroupe une trentaine de jeunes des villages aux alentours d'Hébron. Nous avons lancé le mouvement en 2017 avec d'autres enfants de la famille, des amis. La meilleure stratégie face à l'occupation, c'est de mettre en place une résistance populaire pacifique. C'est ce que nous essayons de faire avec notre association.

Nous nous opposons à l'extension des colonies israéliennes autour de nos villages et nous essayons d'organiser la protection des habitants contre les attaques régulières des colons. Nous menons des actions locales pour inciter les villageois à rester. C'est en restant que l'on va pouvoir contenir l'influence de l'occupation israélienne. Par exemple, on



organise des plantations d'olivier dans la forêt à côté de la colonie. On accompagne les élèves à l'école du village voisin pour leur sécurité. On organise aussi des ateliers sur la pratique de la non-violence avec les jeunes.

Un mot sur les démolitions et les expulsions à Masser Yatta ?

La « justice » israélienne a donné son accord pour la démolition de 8 villages et pour expulser les habitants qui y vivent. 1 300 personnes y vivent et élèvent leurs bêtes. Des démolitions de maisons ont lieu chaque jour, et des familles se retrouvent sans lieu où vivre. Leurs terres sont remises à l'armée israélienne.

Certaines se réfugient dans des grottes de la région. On n'avait pas connu une expulsion aussi massive depuis 1967. C'est un transfert forcé, c'est une injustice.

Quel message souhaiterais-tu adresser aux jeunes de France

sur l'occupation de la Palestine par Israël ainsi sur la colonisation ?

On a besoin de la solidarité, que des jeunes s'engagent dans leurs pays pour que leurs gouvernements agis-

sent pour les Palestiniens, pour notre liberté. C'est avec la jeunesse en Palestine, mais aussi en France et ailleurs que nous allons pouvoir retrouver notre liberté. ●

Jeanne Péchon

..... DÉFINITIONS

Les colonies

Une colonie est un espace ou une zone de peuplement dans les territoires occupés. Les colons vivent enfermés (souvent derrière de grands grillages) et gardés par l'armée. Illégaux au regard du droit international, les colonies sont souvent reliées entre elles par des routes interdites aux Palestiniens. Plus de 600 000 colons israéliens sont installés sur ces territoires où vivent près de trois millions de Palestiniens. Israël vise un million de colons d'ici 2030.

Le mur

En construction depuis 2002 par Israël et long de 730 km, le mur em-

piète sur les frontières de 1967, parfois de près de 23 kilomètres. Véritable mur de l'apartheid, il coupe des villages en deux, prive les Palestiniens de leurs terres les plus arables, de l'accès à l'eau, les contraint dans leurs déplacements.

Les arrestations

On estime que, depuis 1967, pas moins de 800 000 Palestiniens ont déjà connu la privation de liberté au moins un jour. Les arrestations arbitraires et souvent brutales font partie d'une stratégie qui vise à briser la détermination des Palestiniens et des Palestiniennes en les plaçant systématiquement en prison. ●

IRAN

De la révolte féministe à la révolution ?

16 septembre 2022. L'Iran apprend le décès de Masha Amini, étudiante arrêtée par la « police des mœurs » pour un voile mal porté 3 jours plus tôt. Si la version officielle parle d'un « problème cardiaque soudain », pour des milliers d'Iraniennes, la réalité ne souffre d'aucune discussion : l'étudiante a bien été assassinée par les sbires de la République islamique.

Une mobilisation féministe de la jeunesse

Aussitôt l'émotion, puis la colère s'emparent des Iraniennes, asphyxiées par un régime ultra-conservateur et patriarcal qui entend contrôler chaque partie de leur vie et de leur corps. D'abord sur les réseaux sociaux, où les vidéos de femmes, souvent jeunes, retirant leur voile, le brûlant ou encore se coupant les cheveux arrivent à passer entre les mailles de la censure. Ensuite dans la rue, où des manifestations sont organisées au Kurdistan iranien, région dont était originaire Masha Amini, avant de s'étendre à l'ensemble du pays et particulièrement à Téhéran, la capitale.

Très rapidement, les revendications ne portent plus uniquement sur la liberté de porter ou non le voile, mais bien sûr les conditions de vie des femmes résumées dans le slogan

scandé par les manifestantes, progressivement rejointes par des hommes : « Femmes, vie, liberté ». Car au-delà de l'emprise du régime sur leurs corps, les Iraniennes ont à subir une situation sociale particulièrement dégradée, avec un taux d'emploi de seulement 13,9 % contre plus de 50 % dans la société tout entière. La colère devient alors révolte au pays des Mollahs, ouvrant ainsi la voie à un mouvement de plus grande ampleur remettant en question l'existence même du régime islamique.

Un mouvement qui s'élargit

Ainsi, un premier appel à la grève générale est lancé le 19 septembre, et les manifestations deviennent alors de plus en plus fournies et mixtes. Les slogans évoluent aussi, et c'est désormais aux cris de « mort au dictateur » que défilent les manifestantes et les manifestants. Il n'en faut

pas plus pour le régime, qui semble prendre au sérieux cette révolte plutôt inédite dans un pays qui vit sous une chape de plomb depuis la prise de pouvoir des islamistes lors de la révolution de 1979. Le 30 septembre, la police tire à balle réelle sur la foule, dans laquelle des enfants sont présents, faisant ainsi 66 victimes en ce jour désormais baptisé par les Iraniens « vendredi sanglant ». À l'heure où ces lignes sont écrites, on dénombre plus de 400 personnes assassinées dans les manifestations et des milliers de blessés.

Mais loin de mettre un terme à la mobilisation, la répression féroce semble avoir renforcé la détermination des contestataires face à un pouvoir incapable d'entendre les revendications de son peuple.

L'entrée en lice du milieu étudiant dans le mouvement donne ainsi un nouveau souffle, en ancrant la révolte

dans les lieux d'études, et en portant la voix de toute une jeunesse qui souhaite en finir avec la censure et les règles patriarcales absurdes, en même temps qu'elle revendique son droit à l'éducation. La « Journée de l'étudiant » organisée tous les 7 décembre par le régime lui-même a ainsi tourné à la démonstration de force étudiante avec des rassemblements importants dans plusieurs universités dans le pays.

Mais c'est aussi le monde du travail qui participe pleinement au mouvement, avec des appels à la grève parfois bien suivis dans un pays où l'arrêt du travail est loin d'être aisé tant la pression économique, mais aussi sociétale est forte. Ce sont pourtant des centaines de magasins qui se sont mis à garder les rideaux baissés durant les grandes journées de mobilisation en soutien avec le mouvement.

La révolution ou la barbarie

Quel avenir alors pour ce mouvement ? Il semble qu'aujourd'hui, les seules issues soit un renversement du régime, soit le statu quo. En effet, les velléités de réforme de quelques « modérés » ou « progressistes » proche du pouvoir apparaissent bien incapables de répondre aux aspirations exprimées par les femmes iraniennes, et avec elle un peuple tout entier. Ainsi, l'annonce de la fin du port du voile ou la suppression de la police des mœurs n'auraient qu'un impact très limité tant la révolte pose aujourd'hui clairement la question de la fin d'un régime islamique tyrannique.

Les Iraniennes donneraient alors une grande leçon au monde et aux mouvements sociaux. Celle que le combat féministe est bien ce combat capable d'entraîner toute la société vers la révolution. ●

Léo Garcia



PARCOURSUP

C'est reparti pour un mauvais tour !

Les lycéens et lycéennes entrent leurs vœux sur Parcoursup du 18 janvier au 9 mars.

Comme chaque année depuis 2018, les jeunes sont confrontés à une plateforme de sélection scolaire. Des dizaines de milliers de bacheliers sont empêchés tous les ans de faire des études supérieures. La sélection sur dossiers permet au pouvoir de gérer la pénurie de places dans l'enseignement supérieur public. En effet, le budget moyen alloué par étudiant diminue sans cesse depuis 2008. En conséquence, de nombreux jeunes sont exclus ou choisissent une formation par défaut quand leur vœu préféré a été refusé. D'autres sont forcés d'attendre leur sort jusqu'à la



rentrée de septembre pour se projeter dans leur avenir. Pour défendre Parcoursup comme une plateforme de préinscription so-disant efficace, le gouvernement

n'hésite pas à choisir les chiffres qui l'arrangent et à en masquer d'autres. Pourtant, l'expérience montre que Parcoursup n'est pas fiable et beugue chaque année. Elle est aussi

totallement opaque sur les critères de sélection : établissement d'origine, notes, expériences extrascolaires. Le nombre de jeunes obtenant leur premier choix n'est tout simplement pas calculé pour ne pas être rendu public. Enfin, Parcoursup n'est pas équitable en se basant sur le dossier scolaire, très sensible aux inégalités sociales, plutôt que sur un niveau commun de référence comme le permettait le diplôme national du baccalauréat. Opaque, inégalitaire, décevante, pas fiable et stressante, Parcoursup n'en finit pas de briser l'avenir des jeunes ! ●

Amado Lebaube

LYCÉES PRO

Les syndicats s'opposent à la réforme du lycée professionnel

Voilà encore une nouvelle réforme du lycée professionnel, alors même que le bilan de celle de 2019 n'est pas encore disponible.

Malgré la phase de « consultation » des syndicats, certaines mesures phares ont été annoncées dès le début comme non négociables par le ministère. On peut donc être sûr de les retrouver à la rentrée 2023 si la réforme voit le jour. D'abord, la hausse à 50 % des périodes de stage. Actuellement, elles sont de 22 semaines réparties sur trois ans. Cela amènerait les élèves de bac pro à perdre environ 380 heures de cours sur les trois ans de lycée. Ensuite la réforme prévoit de déléguer en partie aux lycées la décision

du nombre d'heures de cours par discipline. L'exécutif a pour projet de réviser localement les filières proposées dans les lycées en fonction des besoins locaux des entreprises. Au lieu d'apprendre un métier, les jeunes vont apprendre des compétences pour un poste. En fait, la modulation des lycées professionnels aux besoins en compétence des entreprises locales ne va en aucun cas créer plus de débouchés d'emploi pour les lycéens, comme le dit le gouvernement, mais ne sert qu'à faire glisser le bac professionnel vers un modèle de CAP. Cette réforme



augmente le taux de stage, alors même que nombre de lycéens ont de grandes difficultés à trouver des stages encore aujourd'hui ! La démarche est claire : assigner et former les jeunes issus des milieux

modestes à des postes peu qualifiés sans possibilité d'évolution. Le combat n'est pas fini, et les syndicats d'enseignants comme les élèves vont continuer à se mobiliser. ●

Chimène Siredey

LOGEMENT ÉTUDIANT

Un rude hiver pour les étudiants

Cet hiver, le manque de rénovation énergétique au sein des universités se fait ressentir chez les étudiants et étudiantes vivant en Cité universitaire.

Déjà, une pénurie se fait ressentir au sein du logement étudiant qui ne compte que 380 000 places pour 2,7 millions d'étudiants. Cela les condamne à trouver un emploi en plus de leurs études afin de payer un loyer dans le parc locatif privé ou bien à rester vivre chez leurs parents, au risque de faire plusieurs

heures de route et d'entraver leur volonté d'autonomisation. Cela pousse même certaines universités à proposer le distanciel comme mode d'enseignement. Des propositions totalement hors-sol et ne permettant nullement de répondre à la crise du logement étudiant. De même, le prix des loyers est extrê-

mement inégalitaire en fonction des villes et des régions. Cela empêche un accès égal pour toutes et tous à l'enseignement supérieur puisqu'il dépend des revenus de chacun. S'ajoute désormais la hausse des prix de l'énergie et de l'hiver. Une grande partie du parc locatif étudiant n'a pas été rénovée et par consé-

quent une part importante d'étudiants et d'étudiantes vivent dans des conditions indécentes. Pour des raisons d'insalubrité du bâtiment ou bien du manque d'isolation thermique. Selon la Cour des comptes, ce sont près de 40 % des surfaces universitaires qui sont considérées en état moyen ou dégradé. ●

Léna Raud

COP27

Quand le climat est sponsorisé par Google et Coca, les grandes puissances font des bulles

Cent quatre-vingt-seize pays étaient représentés lors de la COP 27 en Égypte, du 6 au 20 novembre. Depuis la première COP en 1995, l'objectif affiché est de trouver, grâce à un cadre multilatéral, des solutions communes pour lutter mondialement contre le réchauffement climatique.

Or, et cette année ne fait pas exception, c'est souvent les grandes puissances qui dictent ou bloquent les décisions lors de ces événements, empêchant des mesures réellement efficaces.

Le bilan

Au vu des enjeux majeurs, la résolution cosignée par l'ensemble des pays participants manque cruellement d'ambition, ce que dénonce le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres : « Nous devons drastiquement réduire les émissions maintenant, et c'est une question à laquelle cette COP n'a pas répondu ».

L'objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C est devenu aujourd'hui un argument rhétorique, le réchauffement prévu étant maintenant à + 2,4 °C d'ici à la fin du siècle.

Comment l'expliquer ?

Selon le MJCF, cette situation résulte du « refus des grandes puissances de faire primer la transition énergétique sur les intérêts privés capitalistes ».

Une bonne nouvelle cependant ressort de cette COP 27 : la création d'un fonds spécifique, de plus de 230 millions de dollars, dédié aux pays les plus vulnérables qui peinent à opérer seuls la transition énergétique. Ce fonds serait alimenté par les pays riches, pollueurs historiques. Cette mesure est le fruit d'une lutte commune des pays les plus impactés par le réchauffement climatique.

Il y a un réel besoin d'abandonner les énergies fossiles, d'œuvrer col-



lectivement pour une transition énergétique respectueuse de l'environnement et de l'humain. Cela ne pourra passer que par une volonté d'avancer ensemble à l'échelle internationale, dans un cadre multilatéral. Pour cela, il faut que nos gouvernements revoient leurs priorités.

Mettre la planète et l'humain avant les logiques de marchés et les profits des multinationales est une nécessité.

Car tant que nous ferons primer les intérêts de Coca sur ceux des koalas, nous n'avancerons pas. ●

Théo Kececioğlu

COP 20, 21, 22, 23... LES SCIENTIFIQUES SE LASSENT



À SAVOIR

Le CNR climat : quésaco ?

Ce « CNR » version Macron a pour principes « dialogue sincère et souci de travailler collectivement et en responsabilité à l'atteinte de nos objectifs ». Alors que les parlementaires se sont vu-es opposer pas moins de quatre fois l'article 49-3 de la Constitution pour sabrer leur travail, assurément dans le même esprit de « dialogue sincère », de sérieux doutes peuvent être émis sur la méthode retenue par le gouvernement en matière climatique.

Brouhaha général

Comment qualifier la doctrine Macron en matière de lutte contre le dérèglement climatique et de politique énergétique ?

Est-ce le même Emmanuel Macron qui, un mois après sa première élection, a voulu asseoir sa stature internationale en scandant « Make our planet great again », invitant les scientifiques états-uniens à rejoindre la France (et sa recherche publique asphyxiée) ? Est-ce celui qui a lancé la Conférence citoyenne sur le Climat, expérience inédite de concertation citoyenne, d'apprentissage collectif scientifique et démocratique ? Ou celui qui en a ignoré les propositions ?

Le Macron de 2020 qui a fermé les deux réacteurs de Fessenheim ? Ou le Macron de 2021 prônant la filière nucléaire et le développement de petits réacteurs modulaires (SMR), principalement pour l'export ? Ou encore le Macron de 2022 qui annonce un plan de relance du nucléaire le 22 octobre 2022, au lendemain de l'ouverture du CNR « Climat Biodiversité » qui n'est pas doté d'atelier sur les énergies ?

La méthode comme la ligne politique sont bien difficiles à suivre. Alors que

les effets du dérèglement climatique se font déjà ressentir, « l'esprit de responsabilité » exige la fixation d'un cap clair.

Vite, très vite... dans le mur ?

La tentative du gouvernement Borne d'articuler rapidité d'action et consultation donne lieu à une multiplication de projets, d'instances délibératives, au même moment où le Parlement est muselé.

Si l'urgence climatique exige une mise en œuvre rapide de mesures ambitieuses, il est important de convaincre pour une efficacité durable des mesures. Or les errements de LREM créent plus de confusion que de respect.

Consultation partout, démocratie nulle part ? En tout cas, la grande absente, c'est encore la démocratisation des entreprises, en particulier chez EDF, Enedis et RTE. La parole des travailleur-ses est essentielle pour une vraie « refondation » de la souveraineté énergétique de la France. ●

Elsa Koerner

RÉFORME DES RETRAITES

Reculer l'âge de la retraite est une mesure anti-jeunes

Elle est de retour pour nous jouer un mauvais tour ! La réforme des retraites d'Emmanuel Macron revient encore à l'agenda du gouvernement malgré de multiples échecs. Contrairement aux apparences, le recul de l'âge de départ à la retraite concerne tout autant les jeunes que l'ensemble des salariés.

Après l'échec de la réforme de 2019, qui devait détruire le système de retraites par répartition, abandonnée suite à la mobilisation massive du monde du travail, le projet d'une réforme des retraites refait surface régulièrement.

Pourtant, le gouvernement galère à expliquer ses intentions : faut-il détruire nos droits sociaux pour « sauver » un système de retraites actuellement excédentaire, ou s'agit-il de réaliser des économies sur le dos des salariés afin d'assumer d'autres budgets ? En tout cas, le gouvernement n'en a pas fini d'inventer des excuses pour écarter l'idée de créer des recettes supplé-



mentaires en mettant à contribution les grands profiteurs.

La retraite est-elle l'affaire des jeunes ?

Bien sûr, le recul de l'âge de la retraite va en premier lieu pénaliser les séniors. Ceux-ci sont davantage touchés par le chômage de longue durée et de très longue durée, ils sont plus concernés par les arrêts de travail et les invalidités. Retarder leur départ à la retraite met leur santé en danger, et constitue un non-sens économique puisqu'il faudra financer un surcoût pour l'assurance maladie et l'assurance chômage.

Quant aux jeunes, ils ont matière à s'inquiéter, non seulement pour

CHÔMAGE

Nouvelle casse de l'assurance chômage

Le dernier projet de loi sur l'assurance chômage permet à l'exécutif de changer les règles d'indemnisation des privés d'emploi à tout moment. Comme pour la précédente réforme, il s'agit de baisser la durée d'indemnisation et durcir les conditions d'accès à l'assurance chômage.

Ce projet repose sur l'idée absurde que réduire les droits des chômeurs permettrait de faire baisser le chômage en les incitant à travailler. Comme si l'assurance chômage favorisait le chômage. Pourtant, un tiers des personnes éligibles à l'indemnisation ne recourt pas à ce droit.

Le gouvernement souhaite ainsi aider le patronat à recruter dans les secteurs rencontrant des difficultés à le faire. Néanmoins, rien n'est prévu pour améliorer l'attractivité de ces métiers ni pour former les salariés qui souhaiteraient s'y orienter. Pour le patronat, un salarié privé d'emploi est donc censé accepter n'importe quelle offre d'emploi, même si elle ne propose qu'un bas salaire et des conditions de travail dégradées.

La modulation de l'indemnisation

Dans le texte est introduite la modulation des règles d'indemnisation selon la conjoncture économique. Par simple décret, le gouvernement pourrait ainsi changer la durée d'indemnisation ou encore le montant de celle-ci. Cela permettrait selon eux de trouver de la main-d'œuvre corvéable au patronat s'il y a des postes non pourvus dans les secteurs non attractifs. En vérité, cela créera surtout de la pauvreté.

De plus, la modulation de l'indemnisation permet de court-circuiter les négociations avec les organisations syndicales, qui ne participeront plus à la gestion de l'assurance chômage. Enfin, le gouvernement pourrait faire des économies sur le dos

des chômeurs sans rien demander à personne.

Pendant la discussion parlementaire, les députés de droite en ont profité pour glisser dans le texte un amendement pour considérer les abandons de poste comme des démissions. Contrairement à un licenciement, la démission n'ouvre pas de droit à l'assurance chômage.

Les jeunes durement impactés

C'est une grave atteinte au droit du Travail qui renforce l'arbitraire patronal, sans tenir compte de la violence à laquelle peuvent être exposés les salariés sur leur lieu de travail. Le gouvernement tente de minimiser le caractère antisocial de sa réforme en promettant de ne pas toucher au

montant des indemnités chômage. Mais, d'une part, avec la modulation par décret, les promesses n'engagent que ceux qui les croient, d'autre part la précédente réforme a déjà baissé le montant des allocations en changeant le mode de calcul pour réaliser des économies.

C'est ainsi que l'Unedic avait conclu en 2021 que les jeunes seraient les plus impactés par la réforme, étant ceux qui alternent le plus souvent les périodes non travaillées et travaillées. Selon les estimations de l'époque, deux allocataires sur trois voyaient leur allocation baisser avec le nouveau mode de calcul.

Élisabeth Borne avait vendu la baisse des allocations par le prétendu allongement de la durée d'indemnisation... qu'elle réduit aujourd'hui ! ●

DÉCRYPTAGE

Comment l'État manipule le déficit de la Sécu pour détruire nos droits

► leurs aînés qu'ils voient souffrir au travail à l'approche de la retraite, mais aussi pour leur propre taux de chômage. S'il y a moins de départs à la retraite (c'est la conséquence inévitable d'un recul de l'âge légal), il y a moins de remplacements et plus tardivement. Cela rend également plus difficile la transmission des savoir-faire.

Par ailleurs, l'allongement de la durée de cotisation pénalise les jeunes à plus d'un titre. Baladés entre des contrats d'intérim et des périodes de chômage, des stages, des services civiques, des contrats à temps partiel, payés le minimum voire moins, les jeunes savent que la jeunesse n'est pas une période favorable à valider des trimestres pour la retraite.

De même, pendant leurs études, soit les jeunes ne travaillent pas et donc ne cotisent pas à la retraite, soit ils travaillent partiellement et donc cotisent peu. Comme les études ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'âge de départ à la retraite, cela le retarde d'autant.

Une lutte de classes

À cause de la précarisation des jeunes via de nombreuses dérogations au droit du travail qui leur sont défavorables, l'âge moyen d'obtention d'un premier emploi stable recule d'année en année. Cela pénalise directement le jeune qui aura toutes les difficultés à travailler assez longtemps pour valider tous les trimestres nécessaires à la retraite. Et cela pénalise tous les salariés, puisque la précarité des jeunes représente un énorme manque à gagner pour financer la sécurité sociale et les retraites.

Si le gouvernement voulait réellement sauver les retraites, il pourrait mettre fin aux exonérations de cotisation, il pourrait augmenter les salaires et en particulier ceux des femmes, il pourrait enclencher une politique de création d'emplois et d'éradication du chômage. Les prévisions du Conseil d'orientation des retraites seraient alors dans le vert. Macron fait tout l'inverse.

Les jeunes ont tout à gagner à se mobiliser sur la question des retraites et du travail : la sécurisation de leur parcours de vie est la meilleure solution d'avenir pour garantir à chacun de partir à la retraite tôt et en bonne santé. ●

L'exécutif tente de justifier constamment la perte de droits sociaux par le déséquilibre apparent de la sécurité sociale. Au prétexte d'équilibrer le budget de la Sécu, le gouvernement a réduit l'indemnisation chômage et se prépare à reculer l'âge de la retraite. Pourtant, l'État est en grande partie responsable de ce déficit facilement résorbable.

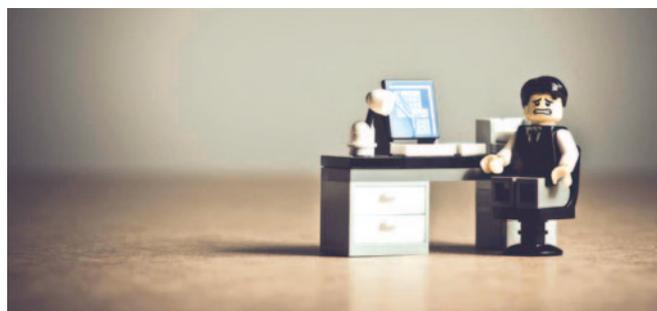
Le premier tort du gouvernement est de considérer que les droits sociaux peuvent dépendre de la conjoncture économique. Depuis que la sécurité sociale est divisée en différentes branches, celles-ci sont tantôt excédentaires tantôt déficitaires, mais le budget s'équilibre sur le long terme.

Logiquement, moins le chômage est élevé, plus la Sécu encaisse de cotisations sociales. Il n'est pas nécessaire (et pas juste) de réduire les droits des chômeurs quand la conjoncture est mauvaise, alors que créer des emplois permet de financer davantage l'assurance chômage.

De même, l'épidémie de Covid a demandé des dépenses exceptionnelles pour l'assurance maladie en 2020 et 2021. Certes, le déficit de la branche maladie s'élève à -26,1 milliards d'euros en 2021, mais en 2017, 2018 et 2019, elle tendait à l'équilibre.

Même en prenant les dépenses totales, en 2019, la sécurité sociale était presque à l'équilibre avec un déficit de 1,9 milliard d'euros (0,4 %) contre 24,4 en 2021 et 38,7 en 2020. Cette année le déficit attendu est en forte baisse par rapport à l'année dernière (moins de 17 milliards, soit 3 %).

Certes, les montants annoncés quand il y a un déficit peuvent sembler énormes, mais il convient de les comparer au budget total de la sécurité sociale. Ainsi la branche vieillesse peut bien être déficitaire de 2,6 milliards d'euros l'année dernière, mais ce sont 2,6 milliards sur 470 milliards d'euros de dépenses totales de la Sécu pour 65 millions



d'assurés. Qui a peur d'un déficit de 0,5 % ? En quoi peut-il justifier de faire travailler nos aînés plus longtemps ?

L'État prive la Sécu de nombreuses recettes

En plus de relativiser le déficit de la sécurité sociale sur le long terme (on ne peut pas être raisonnablement inquiets au point de réduire les droits sociaux), notons que les choix politiques actuels empêchent de la financer correctement. L'État génère de nombreux manques à gagner pour la Sécu.

En accompagnant la désindustrialisation déjà, il y a moins de travail et moins de recettes. Des dispositifs légaux sont également en cause : la participation, l'intéressement, les primes, les heures supplémentaires défiscalisées sont autant de revenus qui ne sont pas soumis à cotisations. Les inégalités salariales entre les hommes et les femmes constituent aussi un manque à gagner gigantesque.

Plus graves encore, les exonérations de cotisations sociales privent le budget de l'État d'environ 75 milliards d'euros par an, puisqu'il compense la perte de recettes équivalente que ces allègements infligent

à la sécurité sociale. Ainsi la sécurité sociale est d'autant plus dépendante de l'État : les cotisations sociales ne représentent plus que 50 % de son financement, le reste vient de l'État.

En compensant ainsi les exonérations de cotisations, l'État est encouragé à maîtriser voire à réduire les dépenses de la sécurité sociale. Selon la Cour des comptes, les exonérations représentent 20 % de l'assiette des cotisations, c'est-à-dire de ce que le patronat devrait payer. Ajoutons que les allègements induisent des effets pervers : ils incitent à rémunérer faiblement le travail. En effet, plus les salaires sont proches du SMIC, plus les exonérations sont fortes. De plus, la réduction des cotisations sociales a pu être utilisée pour faire croire à une augmentation du pouvoir d'achat, alors qu'elle permet de ne pas augmenter les salaires. Toute cette logique néolibérale met en péril le financement de la Sécu et au final nos droits. « L'encouragement aux primes individualisées exemptées de cotisations sociales gèle toujours plus les recettes là où l'augmentation collective des salaires permet celle des cotisations », dénonce la CGT. ●

DROIT DE GRÈVE

Tout savoir sur vos droits

À l'heure où la jeunesse est précarisée, beaucoup n'osent pas exercer leur droit par méconnaissance ou par crainte des conséquences.

Comment faire grève ?

Déjà, qu'est-ce que la grève ? Il s'agit de la cessation collective du travail pour une/des revendication(s) professionnelle(s). Ces conditions primordiales garantissent sa légalité. Ces notions sont capitales, car elles garantissent la possibilité de négociation et de revendication. En France, le droit de grève est constitutionnalisé depuis 1946, ce qui permet à chacun de l'exercer sans risque de sanction.

Dans le secteur public, il est nécessaire de suivre un préavis posé par une organisation syndicale ou une intersyndicale, d'une durée limitée ou non. Le fonctionnaire doit prévenir son supérieur hiérarchique s'il décide d'exercer son droit. C'est également le cas, en général, pour les contractuels du service public, malgré un vide juridique sur cette question.

Contrairement au secteur public, les salariés du privé ne sont pas soumis à un préavis et n'ont pas besoin de prévenir leur employeur avant la grève. Il est cependant intéressant de signaler qu'aucune loi ne régit le droit de grève dans le secteur privé, mais seulement des arrêts de la Cour de cassation, obtenus par jurisprudence.

Se déclarer gréviste implique une suspension de contrat (sans le rompre), et de fait une suspension de salaire pendant la durée où le salarié est en grève. Cependant, il est important d'être vigilant : la réaction patronale et hiérarchique existe, surtout dans des cas où le salarié n'a pas beaucoup d'ancienneté ou est précarisé.

Rappel : il est strictement interdit de licencier ou de sanctionner un salarié en raison d'une grève. Seulement, encore faut-il prouver que l'on n'a pas fait de faute et que la hiérarchie est en tort, dans un cadre prud'homal par exemple.

Au sein des emplois précarisés, le rapport de force est possible !

Si le droit de grève est encadré et permet une protection relative des grévistes, les jeunes sont de moins en moins nombreux à l'exercer. En effet, dans une frange de la population précarisée, il est souvent difficile de perdre une journée de salaire. Aussi, la peur des conséquences, sur un renouvellement de contrat par exemple, empêche souvent l'exercice du droit de grève.

Ce sont aussi les nouveaux cadres



d'emploi qui ne prévoient pas la grève. Dans le cadre de l'intérim, par exemple, l'employé peut faire grève, mais les conséquences sont beaucoup plus prononcées (fin de mission précoce), surtout s'il est seul. Plus les intérimaires grévistes sont nombreux, mieux ils sont protégés. Il est aussi important de signaler qu'en aucun cas une entreprise ne peut faire appel à des intérimaires pour rem-

placer des grévistes. Autre exemple, le statut d'autoentrepreneur type Uber ne garantit pas de protection sociale et établit une situation d'isolement des travailleurs. Pourtant, on peut évoquer les grèves Deliveroo qui ont porté leurs fruits, durant lesquelles les livreurs s'inscrivent sur les shifts sans les effectuer, garantissant une perte économique pour l'entreprise. ● **Camille Lemarchand**



BON À SAVOIR

Une tradition française : l'accueil et le droit du sol

Le droit du sol – jus soli – est empreint d'histoire, empreint de luttes, de contradictions, de pas en avant et de reculades.

Sujet aussi sensible que compliqué, mêlé de luttes politiques et sociales, ancré dans les rapports de force des différentes époques de notre pays. Les débats relevant de la nationalité puis de la citoyenneté ont très vite été déterminants.

De quoi parle-t-on ?

Si la nationalité fait office de lien juridique (entre autres choses) entre un Homme et un État, elle est aussi le reflet d'intérêts et de rapports de force.

Dans la vaste période qu'est le Moyen Âge, le droit du sol est en vigueur pour des raisons structurelles. Les individus sont des sujets de celui qui possède la terre où ils naissent. C'est par la question de l'héritage que vient la notion de conditionnalité du statut de Français.

Alors qu'au début du XVI^e siècle il est nécessaire d'être né d'un parent français, sur le sol français et d'y habiter, très vite, ces conditions se suffisent à elles-mêmes bien que non simultanément réunies. C'est en 1515 que l'on note ce tournant majeur, avec l'élargissement du Royaume au sortir de la bataille de Marignan. François Ier, par sa volonté d'unification et d'affirmation du pouvoir royal, introduit ce droit du sol.

« À la veille de la Révolution, le jus sanguinis (droit du sang) et le jus soli se combinent avec le domicile : est Français celui qui, né de parents étrangers, manifeste son intention de se fixer définitivement dans le royaume ; est Français celui qui, né hors de France de parents français, revient dans le royaume pour s'y installer définitivement. »

La Révolution

Avec la Révolution, la notion de nationalité se combine rapidement à la notion de citoyenneté. Autrefois régionales (habitant naturels du Royaume), les individus deviennent



des nationaux, par conséquent habitants d'un royaume, d'un État, mais aussi d'une nation. L'œuvre révolutionnaire fait des Français des citoyens, non plus des sujets.

Précédent la Première République, la Monarchie constitutionnelle fait du Roi de France le Roi des Français. Il s'agit alors de s'accorder sur cette notion de Français. Le 24 décembre 1789 apparaît un décret qui déclare les non-catholiques admissibles à tous les emplois civils et militaires. Il faut souligner l'important précédent qu'ont constitué la Révolution française et la naissance de la Répu-

blique en cette matière. Précédent qui devrait renforcer aujourd'hui la France dans sa tradition d'accueil. L'article 4 de la constitution de 1793 stipule :

« Tout homme né et domicilié en France, âgé de vingt et un ans accomplis ; — Tout étranger âgé de vingt et un ans accomplis, qui, domicilié en France depuis une année – Y vit de son travail – Ou acquiert une propriété – Ou épouse une Française – Ou adopte un enfant – Ou nourrit un vieillard – ; — Tout étranger enfin, qui sera jugé par le Corps législatif avoir bien mérité de l'humanité – Est

admis à l'exercice des Droits de citoyen français. »

Concept apparu dans la France monarchique et moyenâgeuse pour des intérêts bien particuliers, repris par les premiers Républicains comme idéal du vivre-ensemble avec l'intérêt général pour dénominateur commun. Cette question n'a jamais pu être mise sous le tapis. C'est y compris le cas pour le gouvernement actuel, qui, par la voix de Gérard Darmanin, semble d'ores et déjà se placer dans le camp des reculades et non des avancées en cette matière. ●

Esteban Evraud

QATAR 2022, C'EST FINI

Quels critères pour l'attribution des grandes compétitions sportives ?

La Coupe du monde de football au Qatar s'est achevée, et avec elle son lot de scandales. Alors que la compétition a été le symbole de ce que produit de pire le mélange entre sport, finance et géopolitique, comment éviter qu'une telle situation se reproduise ?

Un concentré de ce que nous ne voulons plus voir

Visiblement, la question des conditions de travail n'aura pas été le premier critère de sélection de l'émirat qatari comme pays hôte. Dès 2014, la fédération de la construction de la Confédération générale du travail (CGT) dénonçait l'absence du droit de grève et l'interdiction des syndicats dans le pays et les conditions de quasi-esclavage des travailleurs sur les chantiers. Le bilan humain s'est alors révélé glaçant, avec une estimation d'au moins 6500 morts sur les chantiers.

Côté respect des droits humains, la FIFA semble s'être assise sur tous ses principes fondateurs en fermant les yeux, voire en se rendant complice d'une censure orchestrée par le Qatar. Interdiction du brassard « OneLove », refus de laisser entrer des supporters avec des drapeaux LGBT... La FIFA s'est bien pliée aux « coutumes locales » d'un pays qui ne respecte pas

les droits fondamentaux de l'opposition et qui peut condamner à mort des personnes pour homosexualité. Les critères environnementaux auront aussi été mis de côté, avec des stades climatisés pour éviter de trop fortes chaleurs, amenant certains supporters à se plaindre d'une température trop fraîche en tribunes... au beau milieu du désert. Pour la brièveté, on repassera.

Des critères d'attribution à repenser

Il est urgent de construire une tout autre logique dans l'attribution des grandes compétitions internationales, en se basant sur des critères sportifs, sociaux et environnementaux précis. C'est une instance indépendante, à l'instar de l'Agence mondiale antidopage (AMA), agence de contrôle antidopage des compétitions, que doit revenir l'attribution de ces grands événements, à partir d'engagements pris par les États candidats.

Il ne s'agit pas ici de porter atteinte à la souveraineté de chaque pays en y changeant la loi, encore moins de réserver l'organisation de ces compétitions aux pays les plus développés,

seuls à cocher toutes les cases des critères, mais bien d'imposer que des engagements soient pris par les candidats, faute de quoi, ceux-ci se verraient refuser l'organisation. ●



DEMANDONS UNE CHARTE !

Une charte pourrait déjà affirmer le respect des droits des travailleurs comme non négociable pour la construction de toutes les infrastructures dédiées à la compétition, en prenant comme référence les pays offrant les plus hautes protections.

La FIFA pourrait dans sa démarche s'inspirer de l'initiative prise par le groupe communiste à la Mairie de Paris dans le cadre des Jeux olympiques 2024 : une charte sociale, signée par les syndicats et les employeurs, engage ces derniers à œuvrer pour éviter tout accident de travail ou mort au travail sur les chantiers. Dans ce cadre, les syndicats sont libres de se rendre sur les chantiers et des contrôles peuvent être effectués.

Concernant le respect des droits humains, une charte pourrait garantir la liberté d'expression des joueurs et des supporters durant toute la compétition sur tous les sujets touchant à l'événement et son pays hôte. De la même manière, la liberté de conscience, le respect des droits des femmes et des personnes LGBT doit être un critère de sélection. Charge alors à l'instance de contrôle de s'assurer qu'aucune répression, aucune censure n'ait été appliquée par les pays hôtes durant l'événement.

Un cahier des charges strict en matière d'empreinte carbone de la compétition doit aussi être un préalable à l'organisation de la compétition dans un pays : isolation des infrastructures, réutilisation des stades, énergies utilisées, déplacements li-

mités... De tels critères ont été définis pour les bâtiments des JO de Paris et signés par certaines entreprises. Il faut aller plus loin, pour rendre cette charte systématique et contraignante.

Enfin, et c'est une évidence, le critère sportif devrait être au cœur de l'attribution des compétitions. Si nous voulons garantir la qualité du sport, donnons-nous en les moyens. L'instance de contrôle indépendante devrait s'assurer que l'organisation de la compétition ne vienne pas remettre en cause les dates des championnats réguliers comme l'a fait le Qatar, ou encore faire enchaîner un trop grand nombre de matchs aux joueurs. Il est certain que cette charte rencontrerait alors le soutien des clubs et fédérations françaises, pre-

mières victimes de cette situation. Alors, utopique cette charte ? Certainement pas. La création d'une telle agence et la mise en place de ces critères ne reposent que sur la bonne volonté des fédérations sportives nationales et internationales, et donc, in fine, des décideurs politiques.

Un premier pas pourrait être effectué en ce sens en convoquant une grande COP du sport professionnel, sur le modèle des COP pour le climat, afin de mettre tous les acteurs sportifs, les États, les syndicats et les ONG autour de la table et imaginer, ensemble, un nouveau sport, populaire, accessible à toutes et tous et qui place les intérêts humains, environnementaux et sportifs au-dessus de tout le reste. ●

Léo Garcia

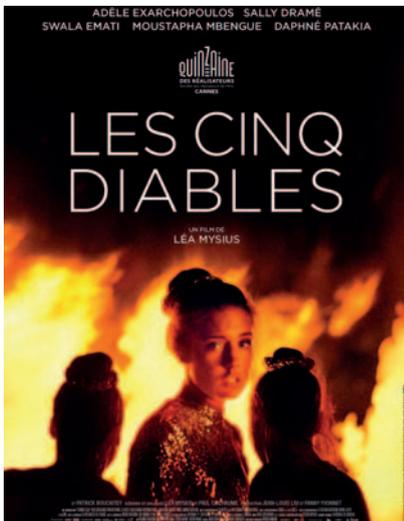
CINÉMA EN 2022

NOS TOPS ET FLOPS!

S'il faut encore plusieurs mois, voire plusieurs années, pour que l'industrie cinématographique se remette totalement des mois de fermeture et de la crise du Covid, nous pouvons remarquer plusieurs choses plutôt positives. D'abord, le cinéma étasunien est moins fort que d'habitude dans le poids qu'il prend en termes de billets vendus, et les « petits films » – en termes de force économique et non de qualité filmique, évidemment – notamment internationaux font des scores inattendus dépassant les prévisions! Quelques films qui – par leur originalité, leur force de propositions, et leur qualité filmique et esthétique – se démarquent des autres et peuvent peut-être participer à la reconstruction dont le cinéma a besoin. Enfin, pour ne pas boudier notre plaisir sadique, oblitérons les films les plus ratés de 2022, ceux qui ne font que nous ramener vers un cinéma plat, sans originalité, et uniquement commercial. Évidemment, rappelez-vous que l'auteur de cet article n'a pas pu tout voir!

par Alessandro Zontone

LES TOPS



Les Cinq Diables

de Léa Mysius

Sorti en fin août, il s'agit peut-être ici du film de genre français le plus prometteur pour le futur de l'industrie. Suivant l'intrigue d'une jeune fille dotée de pouvoirs surnaturels, liée d'une manière étrange et inquiétante à la relation de sa mère – jouée par Adèle Exarchopoulos – avec une de ses ex d'il y a longtemps. Adoptant presque la nature d'un conte, ce film doté d'une atmosphère toute particulière, à mi-chemin entre un réalisme froid et l'aspect surnaturel inquiétant, est très prenant, et d'autant plus agréable qu'il narre des sentiments très primaires et très humains, comme lorsque la jeune fille demande à sa mère si elle l'aimait avant sa naissance, prise par la terreur de ce qu'elle découvre via ses pouvoirs. Le casting est fort, et nous saluons le fait que l'action se déroule en dehors de Paris, dans les fins fonds des montagnes alpines. De quoi encourager le cinéma français à sortir de ses structures narratives traditionnelles, peut-être pour aller vers quelque chose de plus folklorique – dans le bon sens du terme! ●



Incroyable mais vrai

de Quentin Dupieux

Nous suivons une poignée de personnages – dont celui joué par un Alain Chabat tout en finesse – affrontant l'irruption d'un tout petit peu de surnaturel dans leurs vies, mais avec des conséquences les dépassant entièrement.

Ici aussi, le récit prend la forme du conte, d'une fable, avec aussi bien la force morale qui y est associée que l'aspect archétypal et populaire qu'on peut y attacher. Nous explorons les pires peurs de l'homme vieillissant et de la femme âgée, à travers la trappe d'une maison ayant un mystérieux pouvoir.

Les dialogues sont particulièrement savoureux, et ils ont la capacité extrêmement frustrante de faire attendre le plus possible le spectateur pour une révélation, tirant la corde jusqu'à ce que c'en soit insupportable – et extrêmement drôle. C'est peut-être, au final, le film le moins « absurde » ou « loufoque » de Quentin Dupieux, et la fameuse Badinerie de Bach accompagne l'histoire étrange – mais très révélatrice – de ces deux couples si communs et en même temps si attachants. ●



Top Gun : Maverick

de Joseph Kosinski

Impossible ici de ne pas parler de cette tuerie. Sorti en mai – et ayant réussi l’exploit d’être resté au cinéma pendant des mois avec un haut taux de spectateurs – il n’est pas possible de résumer ce film à son potentiel de défouloir, à ses manœuvres aériennes de dogfight extrêmement réussies, à ses images et la qualité technique des effets spéciaux et, surtout, du son, qui est absolument phénoménal.

Non, la réelle prouesse du film – et c’est là presque une surprise – est son histoire. Le lien absolument attachant et tragique entre l’instructeur de vol et le jeune pilote ayant perdu son père en service, aucun des deux ne réussissant à communiquer sur la douleur de cette perte et entrechoquant à distance leur deuil.

Ce film, très lucasien dans ses thèmes et ses personnages – il y a presque un côté « désactive ton ordinateur de visée et utilise la Force, Luke » – est peut-être le film populaire le plus américain étant sorti depuis longtemps, avec cet aspect libertarien anti-État où le groupe n’est qu’un assemblage d’individus forts exploitant leurs capacités exceptionnelles pour un objectif militaire commun. C’est simple, lorsque nous sortons de la salle, nous avons encore l’impression d’être dans le cockpit avec Tom Cruise, qui ne vieillit pas, et d’être encore embarqués dans cette histoire de frères d’armes et de pères de substitutions. ●



La Conspiration du Caire

de Tarik Saleh

Ce film suédois en langue arabe, tourné à Istanbul à défaut de pouvoir être tourné en Égypte, nous plonge avec talent dans les intrigues politiques et religieuses qui affectent les relations de pouvoirs et le rapport de force entre l’état-major d’Al-Sissi et le Grand Imam de l’université Al-Azhar, haut lieu de l’étude théologique de l’Islam sunnite.

Au milieu de tout cela, les Frères musulmans essaient d’étendre leur influence et leur doctrine obscurantiste. Tous ces vastes enjeux sont rendus personnels via le personnage principal, Adam, un simple fils de pêcheur doté selon son père de ce « cadeau de Dieu », qu’est son esprit et sa capacité à comprendre les textes sacrés, dans une famille qui n’aurait en théorie jamais pu rêver d’avoir un fils inscrit à une université aussi prestigieuse.

L’interprétation de Tawfeek Barhom et ses relations avec les autres personnages – notamment son ami à l’Université et le colonel de l’armée – donnent une vraie dimension humaine – et au final pessimiste et réaliste – à ces luttes impitoyables pour le pouvoir. La mise en scène est toute en subtilité, le rythme de la narration alternant la lenteur et l’imminente tension, renforçant ainsi l’une et l’autre de ces forces narratives. ●



Vesper Chronicles

de Kristina Buožytė et Bruno Samper

Voilà un film dont nous pouvons être tristes qu’il n’ait pas rencontré son public. Financé par des sociétés de productions de trois pays différents, la France, la Belgique et la Lituanie, ce film de science-fiction post-apocalyptique nous plonge de manière presque intime dans l’histoire d’une jeune femme, Vesper, s’occupant de son père – ancien militaire mutilé et abandonné par sa hiérarchie – et voulant découvrir le secret d’une nouvelle agriculture, afin de replanter les graines de l’avenir.

Doté d’une direction artistique très inspirée, d’images sublimes et de moments de poésie mémorables, impossible d’oublier les images de cette jeune femme silencieuse, timide, mais dotée d’une aisance avec les choses et d’une volonté touchante d’une vie meilleure, et qui n’est pas sans rappeler Nausicaä de la Vallée du Vent dans sa relation avec la nature et l’environnement, l’optimisme débridé d’Hayao Miyazaki laissant ici place à de lents et douloureux espoirs de reconstructions.

Certes, ce film est lent et a de quoi dérouter : il faut alors savoir se laisser immerger dans cet univers sombre, cette difficulté à vivre ; nous trouverons alors dans les personnages doux, bons et forts, les plus belles choses de l’humanité. ●

LES FLOPS

Les Animaux fantastiques 3, les Secrets de Dumbledore de David Yates



Quel dommage que cette franchise ! Après un premier volet inégal, mais plein de bonnes idées, avec un Eddie Redmayne flamboyant dans le rôle du jeune Norbert Dragonneau, – montrant pour l'une des rares fois au cinéma grand public une masculinité fondée sur l'empathie, la timidité, mais aussi la résolution – et suivi par un deuxième volet beaucoup moins fort, ce troisième semble être venu enfoncer les clous dans le cercueil du cadavre fumant.

Pourtant, le casting est fort : Jude Law en Dumbledore, Mads Mikkelsen en son rival Grindelwald, qui réussissent d'ailleurs à apporter une (toute petite) émotion dans leurs interactions d'amour trahit.

Mais le problème est l'histoire, le scénario qui en fait est inexistant. Les personnages vont d'un point A à un point B,

l'univers autour d'eux continue d'exister de manière anarchique et aléatoire, sans que le spectateur ne réussisse à comprendre quoi que ce soit.

Ayons une pensée émue pour ces élections stupides qui prennent place à la fin du film, où le Sorcier suprême est élu par acclamation de la foule. Pensons également à la déduction de ces personnages qui, après avoir vu une immense tour noire gothique frappée par la foudre au milieu d'une tempête de neige, se rendent compte qu'ils sont devant « le ministère allemand de la Magie ». Il y a trop de personnages, trop de moments inutiles. Tout juste, retenons la scène du duel de magie entre Dumbledore et son neveu, qui se déroule dans une sorte d'univers miroir blanc, et doté de quelques trouvailles originales dans les transitions des plans et du montage. ●

Le Visiteur du Futur de François Descaques



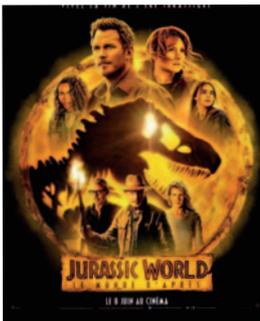
C'est un crève-cœur d'écrire ça, et pourtant, le film faisant suite à la culte websérie du début des années 2010 est un échec narratif total. Cela est principalement dû au fait que le personnage principal n'est pas celui joué par Florent Dorin, le *Visiteur du Futur* donc, ce voyageur temporel extravagant, drôle et touchant, mais une adolescente fille de patron du nucléaire engagé pour l'écologie.

Malheureusement, le récit est naïf, peu crédible, et assez niais. Faire un film antinucléaire, pourquoi pas, mais autant bien le faire. Nous reconnaissons quelques qualités – certaines blagues font mouche, et il y a un effort tout particulier donné aux décors de certaines scènes – mais les relations entre personnages sont assez plates et surtout, incompré-

hensibles pour ceux qui n'ont pas vu la série de base, ce qui est une faute filmique grave. Plus simplement, la mise en scène est plate, peu inspirée, comparable à celle du film *Kaamelott* (pour rester dans les franchises de la pop culture française), où les dialogues se résument à des champs /contrechamps et où les émotions des personnages sont clamées comme à la télé, et non ressenties.

Quel dommage que le film n'ait pas pu revenir – et surtout développer et dépasser – sur ce qui faisait la force de la websérie d'origine ! Malgré cela, impossible de mettre ce film dans le même panier que les autres flops : ici, les créateurs ont sincèrement voulu faire une œuvre de cinéma avec passion, malgré l'échec. ●

Jurassic World – Le Monde d'Après de Colin Trevorrow



Rarement une séance de cinéma fut aussi douloureuse. Non pas que le film soit particulièrement difficile ou violent à regarder, mais qu'est-ce que c'est long, et ennuyeux.

Étrangement, les scénaristes se sont dit qu'il valait mieux centrer le cœur du film non pas sur les dinosaures, mais sur de gros insectes dévoreurs de plantations et sur un méchant PDG de multinationale voulant dominer le monde. Inutile de dire que nous sommes désormais très loin du génie de Spielberg du premier *Jurassic Park*, et qu'il n'y a même pas un

film moyen pour le remplacer : c'est juste nul.

Les acteurs originaux reviennent, pour n'avoir plus aucune profondeur, reproduire leurs cascades et gestes iconiques, mais pour des actions ridicules. Les personnages du premier *Jurassic World* affirmaient que les dinosaures n'intéressaient plus le grand public ; inutile de cacher le manque d'inspiration derrière les excuses socio-économiques, les artistes en charge de cette franchise n'ont juste rien d'intéressant à dire. ●

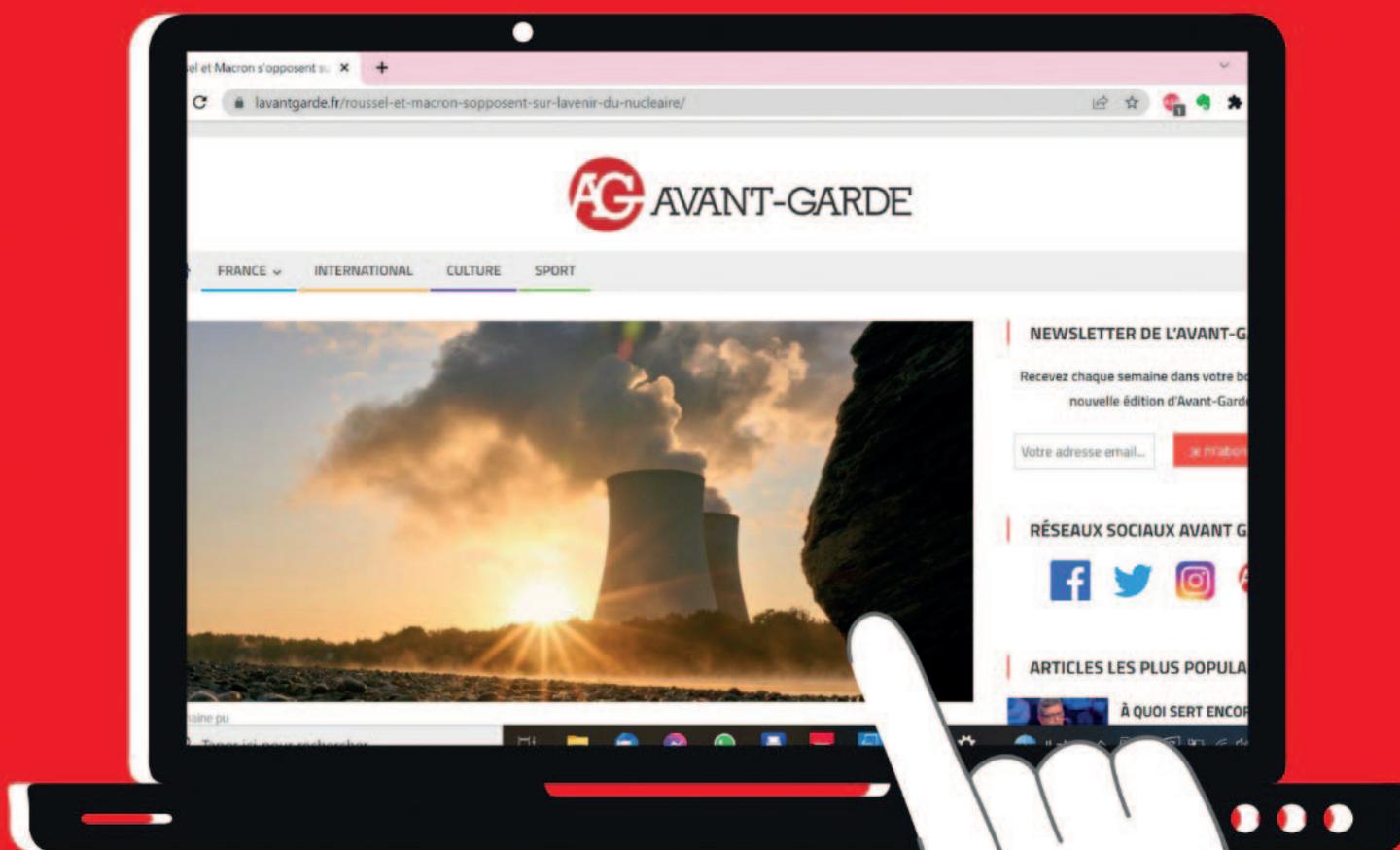
Morbis de Daniel Espinosa



Au-delà du caractère nanardesque de ce film, notons que la communauté internet a su se montrer bien plus créative avec ses memes et montages vidéos pour se moquer du film que les créateurs du film eux-mêmes. Les producteurs ont cru bon de ressortir le film une deuxième fois pour surfer sur cette vague, mais, pas de chance, ce fut à nouveau un flop. Ce fut une saine satisfaction de constater que, non, on ne fait pas toujours de l'argent avec n'importe quoi.

En somme, nous avons été plutôt bien servis cette année, au niveau cinématographique. Peut-être même qu'*Avatar - la Voie de l'Eau*, qui sortira à la mi-décembre, saura compenser la nullité quasi systématique des blockbusters américains sortis cette année. Espérons donc que l'année 2023 continue sur cette voie et que les spectateurs retrouvent enfin le chemin de la salle de cinéma. ●

RETROUVE NOUS,
CHAQUE SEMAINE,
EN LIGNE SUR



WWW.LAVANTGARDE.FR